

## Demain, quels professeurs devant nos enfants ?

Les universitaires, actuellement en lutte pour la défense de leur statut national (liberté de la recherche, qualité de l'enseignement supérieur) se sont aussi mobilisés depuis le mois d'octobre contre la réforme de la formation des professeurs (professeurs des écoles, professeurs des collèges et lycées).

Ils ont alerté en vain les médias contre cette réforme, qui est résumée dans la formule « *mastérisation des concours* ».

**1) Le projet du nouveau concours du CAPES** (recrutement des professeurs de collège et lycée)

- Une diminution du nombre d'épreuves pour sélectionner les candidats
- Un allègement de la formation disciplinaire dans la matière à enseigner. Par exemple, la compétence orale en langue vivante serait très peu prise en compte – alors même qu'on prétend faire des jeunes Français des bilingues.
- La suppression d'une année complète de stage pratique et encadré après la réussite au CAPES : à la place, un stage court, effectué *avant* le concours, et donc très insuffisant pour garantir l'entrée dans le métier.

**2) Précarisation et dévaluation du métier de professeur**

- Les titulaires d'un « master-enseignement » ayant échoué au concours du CAPES pourront être recrutés directement par les chefs d'établissement, comme contractuels (CDD) ou comme vacataires, « main-d'œuvre » flexible et docile, appelée à se substituer aux titulaires lauréats d'un concours national.
- Si cette réforme de « mastérisation » passe, et bien qu'elle soit présentée comme un progrès, elle crée objectivement les conditions d'application de la « réforme du lycée », qui n'est que suspendue. La circulaire ministérielle du 17 oct. 2008 appelle ainsi à passer « *d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur* » (sic).

Les universitaires ne veulent pas organiser les conditions d'une telle dégradation des savoirs et des métiers de l'enseignement : ils ont massivement refusé d'élaborer les structures de ces nouveaux « masters » que le Ministère exigeait pour mi-février.

Ce qui est en jeu dans leur défense de la recherche qui nourrit la formation universitaire, c'est la dignité et la qualité de l'enseignement pour notre pays.

**POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,  
DÉMANTELÉ À TOUS LES NIVEAUX  
UNISSONS NOS FORCES !**

## Demain, quels professeurs devant nos enfants ?

Les universitaires, actuellement en lutte pour la défense de leur statut national (liberté de la recherche, qualité de l'enseignement supérieur) se sont aussi mobilisés depuis le mois d'octobre contre la réforme de la formation des professeurs (professeurs des écoles, professeurs des collèges et lycées).

Ils ont alerté en vain les médias contre cette réforme, qui est résumée dans la formule « *mastérisation des concours* ».

**1) Le projet du nouveau concours du CAPES** (recrutement des professeurs de collège et lycée)

- Une diminution du nombre d'épreuves pour sélectionner les candidats
- Un allègement de la formation disciplinaire dans la matière à enseigner. Par exemple, la compétence orale en langue vivante serait très peu prise en compte – alors même qu'on prétend faire des jeunes Français des bilingues.
- La suppression d'une année complète de stage pratique et encadré après la réussite au CAPES : à la place, un stage court, effectué *avant* le concours, et donc très insuffisant pour garantir l'entrée dans le métier.

**2) Précarisation et dévaluation du métier de professeur**

- Les titulaires d'un « master-enseignement » ayant échoué au concours du CAPES pourront être recrutés directement par les chefs d'établissement, comme contractuels (CDD) ou comme vacataires, « main-d'œuvre » flexible et docile, appelée à se substituer aux titulaires lauréats d'un concours national.
- Si cette réforme de « mastérisation » passe, et bien qu'elle soit présentée comme un progrès, elle crée objectivement les conditions d'application de la « réforme du lycée », qui n'est que suspendue. La circulaire ministérielle du 17 oct. 2008 appelle ainsi à passer « *d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur* » (sic).

Les universitaires ne veulent pas organiser les conditions d'une telle dégradation des savoirs et des métiers de l'enseignement : ils ont massivement refusé d'élaborer les structures de ces nouveaux « masters » que le Ministère exigeait pour mi-février.

Ce qui est en jeu dans leur défense de la recherche qui nourrit la formation universitaire, c'est la dignité et la qualité de l'enseignement pour notre pays.

**POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,  
DÉMANTELÉ À TOUS LES NIVEAUX  
UNISSONS NOS FORCES !**